Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260601-2026_44-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.44

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 1er juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 26 mai 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER, adjointe – Claude TAUVRY, adjoint – Annick GUYON – Xavier CERTAIN — Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS – Sébastien MARTIN – Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY – Arnaud NAJARRO - Marilyn LE MOIGN - Isabelle LE DREFF.*
***Absents excusés** : Fabienne LE BRIS (procuration à Philippe POCHON) - Martine LE BOZEC, adjointe (procuration à Evelyne MINIER)*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 15	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Adhésion de la commune de Gouarec au réseau des Petites Cités de Caractère

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Gouarec a engagé une démarche de labellisation rejoindre le réseau des Petites Cités de Caractère® de Bretagne.

Un groupe de travail a été constitué afin de travailler autour du dossier de candidature et au-delà du travail déjà accompli, un programme pluriannuel de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels doit voir le jour.

La Commission de Contrôle de l'association propose une visite d'homologation de la Commune le 12 octobre prochain.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la démarche d'adhésion au réseau des Petites Cités de Caractère de Bretagne.

Pour information, les critères préalables à l'inscription d'une Commune sont identifiés comme suit:

- Être soumise à une protection au titre des Monuments Historiques et d'un Site patrimonial remarquable (SPR),
- Compter moins de 6 000 habitants lors de la demande d'adhésion,
- Disposer d'un bâti suffisamment dense pour donner à la commune l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène témoin de son histoire, avoir exercé et/ou exercer des fonctions urbaines de centralité,
- Avoir un programme pluriannuel de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels,
- S'inscrire dans une stratégie de développement touristique de son territoire.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260601-2026_44-DE

En lien avec l'adhésion aux Petites Cités de Caractère de Bretagne, Monsieur le Maire informe qu'une cotisation est sollicitée auprès de chaque commune membre à hauteur de 1,93 € par habitant en 2025, basée sur la population totale légale de la commune, et incluse dans un seuil de 2 000 € et un plafond de 8 000 €.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve** la demande d'adhésion de la commune de Gouarec au réseau des Petites Cités de Caractère® de Bretagne.
- **Approuve** la participation annuelle de la commune au titre de l'adhésion à la marque Petites Cités de Caractère, à hauteur de 2000 € pour le compte de l'année 2026,
- **Donne** pouvoir à Monsieur Le Maire, ou son représentant, pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

---

Fait et délibéré le 1er juin 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

